
La TRIBUNE du PROGRÈS

Revue officielle de la Société d'Encouragement au Progrès

N °51 Janvier - Février - Mars 2014

INITIATIVE - RESPONSABILITÉ - PROGRÈS

C'est n'être bon à rien que n'être bon qu'à soi (Voltaire)
Les devoirs sans les droits, c'est l'esclavagisme
Les droits sans les devoirs c'est l'égoïsme

ÉDITORIAL



Pierre Chanoine-Martiel
Président de la S.E.P.

L'ÉCONOMIE, FACTEUR DE PROGRÈS POUR LA FRANCE

Le Progrès défini par nos fondateurs en janvier 1908 tenait compte des besoins et des droits, mais aussi des devoirs des Français. Aujourd'hui le Français oublie ses devoirs pour ne penser qu'à ses droits. C'est ainsi qu'est né le Français "égoïste", "assisté", radicalement ignorant de ses ascendants humanistes et humanitaires qui, selon l'histoire qu'on lui a enseignée, ne seraient que d'affreux colonialistes esclavagistes.

D'où un état d'esprit détaché des devoirs. Les parents et l'Éducation Nationale, auprès des enfants, les médias, auprès des adultes, ont leur part de responsabilité dans cette dérive.

Les études étant de plus en plus longues, ce fut une lourde faute d'abaisser la majorité à 18 ans, ce qui permet aux lycéens ou étudiants de voter alors qu'ils ignorent tout de la vie active. Et en plus, ils descendent dans la rue. Demain, pourquoi pas les élèves de l'École maternelle ?

Les parents devraient être rendus responsables des agissements de leurs enfants mineurs déculpabilisés par la loi. Des études mieux adaptées permettraient à nombre de jeunes d'acquérir une compétence professionnelle où la partie manuelle trouve encore sa place. La France n'aurait pas à importer une main d'œuvre (pas obligatoirement francophone), alors même que notre pays a besoin de menuisiers, charpentiers, peintres, maçons, électriciens, plombiers, mécaniciens etc.

D'autres facteurs concourent à la dégradation de notre économie. Aujourd'hui l'Allemagne vend : bravo, mais la France achète ! Pour revenir à une économie compétitive, commençons par supprimer les généreux gaspillages. "La France ne peut prendre sur ses seules épaules toute la misère du monde" a dit Michel Rocard en 1988, alors qu'il était Premier Ministre.

Mais, fondamentalement, c'est l'état d'esprit même des Français qui devra évoluer vers moins d'individualisme ou de corporatisme, et plus de solidarité et de responsabilité. Le Progrès est à ce prix. "Là où se trouve une volonté, il existe un chemin." a dit Winston Churchill.

Pierre Chanoine-Martiel

SOMMAIRE

<i>Editorial du Président</i>	P 1
<i>Lettre à L'Institut Curie</i>	P 2
<i>L'Histoire</i>	P 2
<i>Le service de porcelaine de Saxe</i>	P 3
<i>Présentation de PCM et Les devoirs de l'homme S.D.H.</i>	P 4
<i>Consensus nucléaire Jacques FOOS</i>	P 5
<i>Les allocations familiales</i>	P 6
<i>La mécanique ondulatoire Etude de François TARD</i>	P 7
<i>Statut Délégué général</i>	P 8
<i>Bulletin de cotisation</i>	P 11
<i>Poèmes de François TARD</i>	P 12

Président du Comité éditorial Pierre CHANOINE -MARTIEL
Comité éditorial Jocelyne BIGUET de CHITEL - René CHAPEAU -
François TARD

Rédacteur en chef René ARLERY
- Suzie GEBB - Alain SALLEZ - Bernard STEPHAN

Lettre de notre Président aux dirigeants de l'Institut Curie

Mesdames et Messieurs les Dirigeants de l'Institut Curie,

Guérir le cancer, c'est une action noble, même si la tentative n'est malheureusement pas toujours couronnée de succès.

Une fois que le mal est déclaré, vous faites le maximum et je vous en félicite. Cependant, quelques faits m'échappent : Une Grande Médaille d'Or de la S.E.P., « codécouvreur du virus du sida, est Grand Officier de la Légion d'Honneur, Prix Nobel. Une autre personne, Grande Médaille d'Or de la S.E.P. (2013), codécouvreur du virus du sida il y a 30 ans (1983), est Officier de la Légion d'Honneur et n'est pas Prix Nobel. Il s'agit de Monsieur Jean-Claude Chermann.

D'autre part, si la tentative de guérir est une action très estimable, je ne suis pas le seul à regretter que l'on sous-estime (en France) les personnes qui ont découvert, il y a des lustres, (ainsi le **Docteur André GERNEZ**), le moyen de déceler, à son début, le cancer et de stopper son évolution, au moindre coût. Il en est de même pour des maladies dégénératives. Le Président de la République (P.I.) Alain Poher, l'avait convoqué et l'avait proposé pour un Prix Nobel. Un autre, (citoyen américain), lui fut préféré et eut le Prix Nobel. Quinze ans plus tard, ses erreurs furent découvertes et le Docteur André Gernez fut maintenu dans l'oubli, au moins en France, puisqu'il y a 35 ans, quarante Prix Nobel, à l'unanimité, lui décernèrent une haute distinction internationale pour ses travaux.

Bachelier à à peine plus de 14 ans (décision ministérielle de dispense de l'obligation d'âge), médecin militaire à 21 ans, apprécié de tous, il prodigue son savoir dans plusieurs pays, en se perfectionnant.

Bien que plusieurs hautes personnalités de la République Française aient eu leur attention attirée sur le cas du Docteur André Gernez, afin qu'une très haute distinction lui soit décernée (dignité ou le plus haut grade dans la Légion d'Honneur), il est décédé le 8 janvier 2014 dans l'oubli national, sans la moindre distinction française, vraisemblablement victime d'une opposition d'industries financièrement puissantes, qui ont des produits à vendre pour tenter de guérir.

Cette injustice me bouleverse. J'ajoute que le Docteur André Gernez n'a jamais rien demandé pour lui. Pendant 70 ans, il s'est contenté d'essayer d'apporter, à l'humanité, un incontestable PROGRÈS pour la santé.

Une association, composée principalement de docteurs en médecine (l'APAG= association pour André Gernez) avait également, vainement, tenté de convaincre le Pouvoir. En 2012, la Société d'Encouragement au Progrès lui avait décerné sa Grande Médaille d'Or 2012.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Dirigeants de l'Institut Curie, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Chanoine-Martiel (GOLH)

L'Histoire

Peut-être serait-il temps de songer au Général de Gaulle, sorti de la discrétion naturelle en présence de ses 700 soldats du 18 juin 1940; Consolidé, il évoqua l'association capital/travail (le respect mutuel employeur/employé) : L'employé, informé, participe. L'employeur, à sa sortie d'École, met les mains dans le cambouis pendant quelques mois ce qui facilite le rapprochement des 2 parties dans l'Entreprise. Celles qui réussissent en France ont un "patron" qui a le contact avec le personnel.

Nous avons la satisfaction d'avoir créé un Comité d'Honneur S.E.P. : 10 personnalités françaises de très haut niveau : 5 femmes, 5 hommes dont un polytechnicien "atypique" qui construisit Caravelle, Concorde, Airbus. Quand il fut Président de la S.N.E.C.M.A., elle était dans le rouge. Sans conflit social, 2 ans plus tard, il l'installait dans le bleu. **Le Président Bernard Dufour** eut d'autres présidences toujours avec les mêmes résultats.

Il n'a jamais rien demandé pour lui. Il est Grande Médaille d'Or de la S.E.P. Oublié, il est toujours chevalier de la Légion d'Honneur.

Sur ce sujet, je ne me livrerai à aucune suggestion. Je rappellerai que le Général de Gaulle créa l'Ordre National du Mérite. Le Docteur André Gernez, Grande Médaille d'Or S.E.P. 2012, comparable à Pasteur et à Claude Bernard nous a quittés sans la moindre distinction française, après avoir été proposé, il y a 40 ans pour le Prix Nobel, qu'il n'eut pas suite à une fausse manœuvre ... il serait décédé dans la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur...

Depuis 40 ans, la France est malade. **Changer l'état d'esprit du français**, c'est facile en commençant par l'école maternelle. Le citoyen de demain comprendra que se préoccuper de son intérêt personnel ne mène à rien puisqu'il dépend pour l'essentiel de l'intérêt général qui doit-être prioritaire.

Quand le produit fini sera de qualité et compétitif, l'économie française se portera mieux, le français également.

En supprimant les gaspillages inutiles; n'oublions pas la justice sociale, la France aura le poids nécessaire pour neutraliser les technocrates européens.

Etre européen obligé n'exclut pas d'être français.

*Professeur émérite, **Raymond Laugier**, pharmacien chimiste de 1^{ère} classe (grade commandant), commandeur des Palmes académiques, médaille d'Or S.E.P., Président de la Commission Arts et Culture de la S.E.P. et son épouse Suzanne Laugier, ancienne interne des hôpitaux (pharmacie). Il s'occupera d'organiser des conférences pour la SEP. En attendant, il nous rajeunit de trois siècles :*

Le service de porcelaine de Saxe

Fondé en l'an 700, le Saint Empire romain-germanique passe sous l'autorité de Charlemagne dès l'an 800. Ayant assis son autorité, celui-ci fait la navette entre Aix-la-Chapelle et Milan, où il reçoit la couronne de fer des rois de Lombardie. Mais cette mosaïque de peuples, étrangers les uns envers les autres, n'est qu'un assemblage fragile, miné par des arrière-pensées axées sur le désir de souveraineté.

Ainsi en est-il de la guerre de Cent ans, fomentée par Edouard III d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel. De 1337 à 1728, date du départ du dernier soldat anglais quittant Calais, le compte n'y est pas. Ce sont plutôt 391 années qui se sont écoulées dans l'état de guerre.

Nos provinces en ont horriblement souffert. Jacques Callot a, dans son recueil de gravures intitulé « les horreurs de la guerre », inscrit dans le cuivre les scènes d'atrocités quotidiennes qu'il avait pu observer : pillage, incendies, pendaisons collectives.

Il suffit de se rendre dans le Vermois qui touche la banlieue de Nancy, pour remarquer dans la campagne, isolée au milieu des champs, la chapelle de Ville-en-Vermois, seul monument ayant subsisté aux destructions des troupes suédoises.

Ainsi, les guerres sont le lot quotidien des populations.

1701 – 1713 : guerre de succession d'Espagne, faisant suite au renvoi de la petite infante, résidente à Versailles en attendant l'âge légal de son mariage avec le Dauphin de France.

1713 – 1738 : guerre de succession de Pologne. Le Grand Electeur Stanislas Leszczyński est élu, mais déposé dès le lendemain. Il est chassé. Il garde son titre royal. Il gagne Saverne, sans un sou en poche. L'imbroglio international est total. Par chance, le Cardinal Fleury a remarqué sa fille Marie. Il lui vient aussitôt de combiner le mariage du roi célibataire, qui a lieu à Versailles, quelque temps plus tard.

Stanislas gardera la souveraineté viagère de la Lorraine, laquelle sera rattachée au royaume à son décès. L'espoir de paix qui revient est néanmoins interrompu par :

1741-48 guerre de succession d'Autriche

1756-63 guerre de sept ans.

Le 8 avril 1737 : remise officielle du cadeau du Grand Electeur Alexandre III à S.M. la reine de France Marie Leszczyńska.

C'est dans ce contexte pluriséculaire que le Grand Electeur au Saint Empire avait imaginé de rétablir des relations diplomatiques "convenables" entre la France et l'Autriche. Le Cardinal Fleury (bilingue), fut mis dans la confiance. Le roi accepta le projet.

La commande fut confirmée aux porcelaines de Meissen, pour un service comprenant 81 pièces, pour la somme de 12.000 livres/or.

La date de livraison était fixée au 24 décembre 1733, dans les jardins de Trianon.

Afin d'éviter des commentaires déplaisants, le Grand Electeur passa commande de deux autres services destinés à leurs majestés impériales d'Autriche et de toutes les Russies, pour une somme de 16.000 livres/or chacune.

Le service destiné à la reine de France comprenait 81 pièces, dont : 12 tasses à café, chocolat et moka ; 36 sous-tasses, 2 bols, 3 jattes, 3 théières, cafetières, chocolatières, sucriers.

Ce service trouvait sa place dans un coffre spécialement aménagé avec des fentes, pour que chaque pièce trouvât sa place, sans risque de casse. Le coffre était garni de cuir de Cordoue rouge grenat, aux armes de la reine, prenant place entre les quatre bras du brancard.

Parti de Meissen encadré par une compagnie de gardes armés, pour des raisons de sécurité, le cortège, commandé par le Maréchal de Saxe, suivi de sa nièce comme interprète, se dirigea vers le Grand Duché de Lichtenstein, puis Chur, qui n'était pas encore dans le canton des Grisons.



Les formalités de douane furent remplies à Chur. Quittance en fut remise au Maréchal. Puis la petite troupe prit la route de Basel, Vesoul, Troyes et Versailles, où elle parvint le 24 décembre à 16 heures, pour être aussitôt inscrite sur le Grand Livre du Mobilier Royal, après vérification du contenu.

Le service était destiné aux "petits plaisirs", entendez : les réceptions offertes par S.M. la reine à ses visiteurs, dans les jardins de Trianon.

Vinrent les évènements que nous connaissons tous : Révolution, guerres civiles et militaires, installations et chutes des empires.

Le service de porcelaine de la reine est introuvable.

Depuis ces dix dernières années, des pièces isolées, sans intérêt pour les héritiers à qui elles étaient dues, sont passées en ventes publiques aux enchères.

Avant-dernière de cette série dispersée, la tasse qui vous est présentée, a été restaurée. L'objectif affiché de ses propriétaires actuels est de réunir, après les avoir identifiés, 18 autres possesseurs de pièces de porcelaine ayant fait partie du service de la reine, et les exposer dans le Musée qui acceptera de les recevoir en dépôt.

Le lecteur pourrait s'interroger sur le lien existant entre les péripéties qui ont émaillé le destin du service offert par l'Empereur du Saint-Empire à la Reine de France et la vocation de la Société d'Encouragement au Progrès.

L'argumentation repose sur deux points :

1. Un couple de collectionneurs acquiert une tasse du service royal, la restaure, procède à une exploration bibliographique.
2. Avec l'aimable complicité de l'un des plus importants enchérisseurs de la place parisienne, ils parviennent à persuader d'autres détenteurs de déposer leurs pièces sous le régime de la dation dans un musée, qui acceptera d'être le dépositaire des tasses, sous-tasses et bol, dispersés chez des particuliers.

Ne pas oublier que le Musée de la céramique nationale de Sèvres-Limoges ne possède qu'un bol, dûment inventorié, sur les 81 pièces composant le service.

La mission de la S.E.P. n'est elle pas, également, de contribuer à la reconstitution du patrimoine historique national ?.

Raymond LAUGIER

DÉCLARATION DES DEVOIRS DE L'HOMME

Dans les pages de la Tribune du Progrès, j'ai déjà évoqué maintes fois cette notion du devoir dont, hélas, l'enseignement à nos enfants ne paraît pas être la préoccupation majeure de nos générations, d'autant que, depuis mai 68, le mot sent le souffre: il véhiculerait une connotation moralisatrice et liberticide.

Pourtant, à une voix près, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 a bien failli inclure dans son intitulé le mot Devoir. Simple querelle d'abbés...

Un membre de notre Conseil d'Administration m'a signalé une initiative privée et apolitique, la création en 1988 de la S.D.H. (*Société des Devoirs de l'Homme*), qui visait à célébrer d'une façon un peu spéciale le bicentenaire de la Déclaration des Droits, dont toute la presse se faisait abondamment l'écho. C'est ainsi que, le 26 août 1989, lors d'une conférence de presse qui resta confidentielle, la S.D.H. présenta au public et à la presse son texte (*).

À cette époque, le mot Devoir était en voie de disparition. Vous pouviez ouvrir tous les journaux et périodiques édités en un an sans rencontrer une seule fois ce vocable. Le délitement de la société et la quête des valeurs perdues font que le mot redevient à la mode.

Il est dommage que la France, "pays des Droits de l'Homme" et grande donneuse de leçons, n'ait pas pris, ou ne prenne pas l'initiative de proposer à l'O.N.U. la mise en chantier d'une Déclaration Universelle des Droits et Devoirs de l'Homme.

(*) voir page 5

Proposition pour une

Déclaration des Devoirs de l'Homme

le 26 août 1989

Deux siècles se sont écoulés depuis la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Au fil des années, la défense de ces droits s'est inscrite dans la Loi.

Une Déclaration Universelle a été adoptée par l'O.N.U. en 1948. Nombre de pays ont souscrit à ce texte.

Dès lors qu'il n'enfreint pas la Loi, l'Homme reste libre, devant la société, du choix de ses obligations morales.

Accordant la première place à ce principe fondamental de liberté, la Société des Devoirs de l'Homme, née d'une initiative privée et apolitique, propose à la libre adhésion de chacun la présente Déclaration.

Ce texte se veut le germe d'une Déclaration Universelle réconciliant Droits et Devoirs, porteuse d'un idéal de liberté, de responsabilité et de solidarité.

1 - L'HOMME

Article premier - Le respect de soi

L'Homme se doit de lutter contre toute forme d'asservissement afin d'acquiescer, par une conquête quotidienne de la liberté, à la responsabilité et à la dignité.

Il se doit de décider et d'agir en toute connaissance de ses droits et de ses devoirs.

Ses droits et ses devoirs lui sont dictés par la Loi, par les usages, par sa conscience et sa raison et, en tout état de cause, par son libre arbitre.

Art. 2 - La réalisation de soi

L'Homme se doit de chercher et suivre, par la constance de ses efforts et la pleine utilisation de ses moyens naturels, la voie de son propre accomplissement.

Il se doit de prendre soin de sa personne et de sa santé, de bien gérer son patrimoine et d'exprimer les capacités qui sont en lui.

La réalisation de soi donne à l'Homme les moyens de mieux assumer son rôle social.

Art. 3 - Le dépassement de soi

L'Homme se doit de souscrire à une éthique du don de soi au service d'autrui.

Les biens, les connaissances, les valeurs spirituelles qu'il a reçus en héritage ou créés lui font un devoir de contribuer à procurer à ses semblables les moyens de progresser à leur tour.

La pleine acceptation de ses devoirs, tout en indiquant à l'Homme les limites de ses droits, épanouit sa personnalité en lui assignant des buts qui dépassent ses seuls intérêts.

II - LA COMMUNAUTÉ

Art. 4 - Le respect des droits de l'Homme

Le premier des devoirs de l'Homme est de respecter les Droits de l'Homme.

L'Homme se doit de respecter les différences d'opinion, de religion, de culture, de condition, d'ethnie.

Si légitime que puisse être son attachement à ses origines - famille, commune, province, nation, l'Homme a le devoir de respecter toute communauté, existante ou à venir, au sein de la famille humaine dont il fait partie intégrante.

Art. 5 - La contribution au progrès

L'Homme se doit de contribuer activement, dans le plein exercice de ses droits et de ses devoirs, au progrès des communautés à la vie desquelles il participe : famille, entreprise, association, cité, région, nation, et toute communauté plus large.

Il a le devoir de contribuer à la conservation et à l'enrichissement du patrimoine matériel, scientifique et culturel de ces communautés.

Il se doit de respecter l'environnement, naturel ou bâti, dans lequel ces communautés évoluent.

Art. 6 - La solidarité humaine

L'Homme a l'impérieux devoir de s'élever contre toute forme d'injustice, contre tout abus de droit ou de pouvoir, contre toute atteinte aux libertés fondamentales et aux droits des personnes.

Il a le devoir d'apporter aide et assistance à ses semblables, lorsqu'ils ne peuvent agir par eux-mêmes, dans le respect de leur indépendance et de leur dignité.

Il se doit de contribuer à l'équitable répartition des ressources et de la culture, afin de tendre vers l'égalité des chances et l'épanouissement de chacun au sein de la famille humaine.

III - LA VIE

Art. 7 - Le respect de la Nature

L'homme a le devoir de respecter la Nature, s'interdisant de dégrader l'air, l'eau et la terre.

Il a le devoir de veiller à ne pas détruire les grands équilibres par les effets de son activité.

Il se doit de respecter la beauté des sites, de limiter son emprise sur la Nature, et d'empêcher que le progrès technologique ne devienne source de destructions.

Art. 8 - Le respect des êtres vivants

L'Homme a le devoir de considérer les êtres vivants qui composent la faune et la flore comme des êtres et non des objets.

Il a le devoir de leur reconnaître des droits. En particulier, l'Homme doit s'interdire d'infliger aux animaux des souffrances injustes et inutiles.

Il se doit d'ouvrir son esprit à cette finalité supérieure que constitue la survie des espèces vivantes.

Art. 9 - La responsabilité envers le monde vivant

L'Homme a le devoir de s'élever contre toute forme d'atteinte aux droits et à la dignité des êtres vivants.

Il a le devoir d'apporter à ces derniers, dans un esprit de solidarité, les soins, l'aide ou l'assistance nécessaires. Il se doit de protéger les espèces animales ou végétales que son activité pourrait menacer de disparition.

L'Homme a le devoir de se montrer « bon jardinier » de la Terre et de veiller sur la Vie comme représentant le bien le plus précieux.

*

NOTRE DESCENDANCE

L'Homme a le devoir de reconnaître à l'Enfance ses droits propres.

L'Homme a le devoir d'élever ses enfants dans l'apprentissage de la liberté, dans la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, dans le goût de l'effort et de la recherche, dans le sentiment de la fraternité humaine, dans l'amour de la Nature et de la Vie.

L'Homme a le devoir de reconnaître à ses descendants le droit d'hériter d'une planète habitable. Il a le devoir de transmettre à ses enfants, par la force de son exemple, une confiance, une espérance et une foi intacte en l'avenir de l'Homme et de la Vie.



Le Professeur Jacques FOOS (C.N.A.M.)

Né à Paris, le 26 juillet 1946, Jacques Foos est licencié ès Sciences, Docteur de troisième Cycle en chimie nucléaire et Docteur d'Etat ès Sciences Physiques.

Titulaire de la Chaire de « rayonnements, isotopes et applications » depuis le 1^{er} octobre 1983, le Professeur Foos a formé et continue de former, au C.N.A.M. et dans diverses Écoles d'ingénieurs, plusieurs centaines d'Ingénieurs et de Techniciens dans le domaine des Sciences et Technologies Nucléaires.

Il prononce chaque année des conférences sur le thème de l'énergie, de la radioactivité et ses applications ainsi que dans le domaine de l'Histoire des Sciences..

Directeur du Laboratoire des Sciences Nucléaires du C.N.A.M. de 1985 à 2008, Jacques Foos est co-inventeur de plus de 140 brevets étendus dans 17 pays.

En qualité d'Expert, Jacques Foos a été proposé par le Gouvernement pour participer aux travaux de la Commission Interministérielle chargée d'élaborer le plan National Santé-Environnement. Il a été choisi par l'Académie Royale des Sciences de Suède pour formuler des propositions d'attribution des Prix NOBEL de Physique décernés en 1989 et 1998, et pour le Prix NOBEL de Chimie en 1998.

Jacques Foos a été nommé par le Gouvernement en 2004, Membre du Collège Scientifique de la Commission Spéciale et Permanente d'Information auprès de l'établissement de la HAGUE dont il est depuis 2006 le Vice-président. Il est également expert scientifique et vice-président dans 2 autres Commissions Locales d'Information (CLI) à E.D.F.-Flamanville et pour l'Andra (Centre de stockage de la Hague)

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages. Le dernier « Peut-on sortir du nucléaire ? » est paru chez Hermann (Paris) en octobre 2011.

Le Professeur Jacques FOOS est titulaire de nombreuses et hautes distinctions françaises et étrangères. Il rappelle ci-après l'exposé qu'il fit, il y a deux ans. Son exposé est toujours d'actualité.

VERS UN NOUVEAU CONSENSUS NUCLÉAIRE FRANÇAIS : LA IV^{ème} GÉNÉRATION

De quoi parle-t-on quand on évoque la IV^{ème} génération de réacteurs ?

La première génération correspondait aux réacteurs expérimentaux, dans les années 1950-70. Nous vivons aujourd'hui avec la seconde génération et nous allons entrer dans la troisième génération dont l'EPR est le symbole en France. Beaucoup de pays (entre autres, les États-Unis, la Corée du Sud, la Russie, le Japon) proposent aujourd'hui ce nouveau type de réacteurs.

Il y a 10 ans, le Département de l'énergie des États-Unis (DOE) avait proposé la mise en place d'un forum pour réfléchir à long terme à une nouvelle génération : le Forum International Génération IV (Generation IV International Forum ; GIF). Ce forum regroupait 10 pays membres à sa création :

Argentine, Brésil, Canada, France, Japon,

Corée du Sud, Afrique du Sud, Suisse, Royaume-Uni, USA. Il a été rejoint par la Communauté Européenne en 2003 et par la Russie et la Chine en 2006.

Quatre thèmes majeurs ont été fixés en 2001 pour ces nouveaux réacteurs :

- Sûreté et fiabilité .
- Non-prolifération (c'est à dire ne pas pouvoir faire fonctionner ces réacteurs à des fins militaires),
- Développement durable : assurer de meilleurs rendements pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles et minimiser les déchets,
- Compétitivité : diminuer les coûts de construction et d'exploitation des réacteurs mais aussi ouverture à de nouvelles applications.

Une autre demande très importante était fixée : chaque réacteur devra être conçu pour être associé à un cycle complet du combustible, incluant notamment le retraitement et la gestion des déchets. C'est quelque chose qui, en 2001 déjà, était loin d'être étranger à la culture nucléaire française ! En effet, un projet d'avant-garde avait déjà été développé dans les années 1970. Il s'agissait de construire une centrale de 4 réacteurs « surgénérateurs », à laquelle était associée une usine de retraitement des combustibles usés et de fabrication de nouveaux combustibles. Les déchets étaient « brûlés » dans la couverture du réacteur.

Ce projet eut une première réalisation qui marchait très bien : Superphénix. On se rappelle qu'il fut arrêté en 1997.

Allegro, Astrid et Antares : les 3 projets français

Mais revenons à Forum Génération IV. Six concepts de réacteurs ont été retenus. Si la France garde une veille technologique sur l'ensemble des projets, elle a pris une part plus active sur trois d'entre eux.

Les deux premiers, dits "à neutrons rapides", sont le G.F.R. (Gas-cooled Fast Reactor) dans le "projet Allegro", et surtout le S.F.R. (Sodium-cooled Fast Reactor), descendant direct de Superphénix.

Pour ce dernier, le C.E.A. projette un prototype au sodium de 600 Mew avec Astrid (Advanced Sodium Technological Reactor for Industrial Demonstration), qui devrait-être opérationnel pour 2020. On y retrouve toutes les qualités technologiques de Superphénix : séparation et transmutation des éléments radioactifs à vie longue et possibilité de renouveler le combustible à partir de celui « brûlé » dans ce même réacteur, voire en récupérer plus.

Astrid bénéficie d'un financement de 650 millions d'euros pour la période 2010-2017 dans le cadre des investissements d'avenir. Le C.E.A. compte également obtenir un soutien dans le cadre du prochain P.C.R.D.T. (Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique). Le projet repose sur différentes collaborations en France (A.R.E.V.A., E.D.F., et G.D.F. Suez) et à l'international, dont un partenariat renforcé avec le Japon.

Le troisième projet, ANTARES, est un réacteur destiné à produire le carburant de demain : l'hydrogène.

On sait que bien que l'hydrogène soit présent partout, il n'est disponible nulle part. Il n'existe que sous forme combinée à d'autres éléments et il faut donc l'isoler. Les cycles thermodynamiques susceptibles de le produire existent mais ils nécessitent une très haute température de l'ordre de 1 000 degrés. Le réacteur VHTR (Very High Temperature Reactor) qui fait partie des six réacteurs de cette 4e génération, assure cette chaleur. Un VHTR de 600 MWth produirait environ 60 000 tonnes d'hydrogène par an.

C'est A.R.E.V.A. qui en développe un prototype avec le projet ANTARES (A.R.E.V.A. New Technology based on Advanced gas-cooled Reactors for Energy Supply). Antares produira de l'électricité et de l'hydrogène avec un rendement thermodynamique élevé, de l'ordre de 50 %.

Le nouveau consensus autour de la génération IV, s'il se confirme, est porteur d'une révolution. L'industrie du nucléaire civil n'en est qu'à ses débuts : « comparer les réacteurs d'aujourd'hui avec ceux du siècle dernier revient à comparer le TGV avec les trains de 1870 ! ».

En revanche le **progrès**, quelle que soit la technologie, s'appuie obligatoirement sur l'expérience passée dans le même domaine. Ce sont des gradins franchis un par un. Il est important de le souligner aujourd'hui.

BREVE : Les allocations familiales : (source : le Journal du Dimanche, Mathieu Deslandes)

4 femmes et 46 enfants pour un malien dans le 93. Cet article évoque le cas de ce Malien, qui vit en France avec ses 4 femmes et 46 enfants.

En oubliant les divers et multiples raisons, que d'autres payent, nous ne retiendrons que les allocations familiales, réservées, à l'origine, aux couples nécessiteux (cela peut subsister aujourd'hui jusqu'à 3 ou 4 enfants, puisque la retraite a besoin, en France, d'une augmentation de la démographie).

Au-delà de ces 3 ou 4 enfants, il y a les avantages acquis. Une règle préviendrait les familles, que, jusqu'à un certain nombre d'enfants (à définir), elles percevront les allocations familiales si elles sont reconnues nécessaires. **Au-delà, c'est la contraception, (la prévention).**

LA MECANIQUE ONDULATOIRE ET L'ILLUSION DES OBJETS

Préambule

Les anciens élèves des Grandes Ecoles devraient:

- Etre fidélisés à leur sortie d'Ecole, par respect pour le contribuable, au bénéfice de la France
- Etre envoyés en Ecole d'Application dans des entreprises «les mains dans le cambouis», faire «des petits boulots», ce qui, ultérieurement, faciliterait le respect mutuel employé/employeur. Grèves: 5 jours de préavis, décidée par vote secret et non pas à main levée dans la cour, après les harangues des professionnels (personne n'ose lever la main pour voter contre).

René Gayrard, est une sommité du monde des sciences, respectable et respecté. Chaque année, j'adresse un dossier retraçant sa carrière de professeur, ses réalisations, pour sa Légion d'Honneur.

La France avait suffisamment d'arguments incontestables pour la lui décerner, il y a 40 ans. Depuis, il n'est pas resté les bras croisés. Il m'a adressé son manuscrit, (ainsi qu'à Michel Suaud, professeur de maths physique, embauché à Air France pour la thermopropulsion. Il deviendra très vite officier mécanicien navigant. Je lui ai confié un poste en tant qu'instructeur, réservé à un Cdt de bord, chef PN. Il fut ingénieur navigant Concorde pendant 15 ans).

Sans nous concerter, nous avons attaqué (dans les rares moments libres réservés aux retraités bénévoles, devenus indispensables) les 350 pages manuscrites, parfaitement lisibles, de René Gayrard.

Une telle lecture nécessite que l'on reprenne son souffle pour rassembler ses esprits, ce qui me permit d'en confier un exemplaire à **François Tard** / X 58, administrateur de la S.E.P., Président de la commission Sciences et Techniques, pas encore retraité, qui est entré en relation avec René Gayrard et des amis avec lesquels il étudie la suite à donner aux travaux du Professeur René Gayrard, dont l'ouvrage nous est présenté ci-après.

Pierre Chanoine -Martiel



François Tard, poète (NDLR) ... à ses heures, polytechnicien (X58) E.N.S. Beaux Arts de Paris (architecte), conseil en organisation, chef d'entreprise, écrivain et poète (édité). Administrateur, Président de la Commission "Sciences et Techniques" de la S.E.P.

Après avoir étudié le texte rédigé par René Gayrard, François Tard nous livre ses impressions. Cela n'a rien d'un résumé ou d'un compte rendu. C'est plutôt une réflexion sur un texte extrêmement riche et difficile puisqu'il exprime, complète et, parfois, remet en cause des théories élaborées par Albert Einstein, Louis de Broglie, Young et autres «savants» notoires.

LA MECANIQUE ONDULATOIRE ET L'ILLUSION DES OBJETS

ou au-delà de Louis de Broglie par **René Gayrard**

Délégué Général à la Présidence de la Société d'Encouragement au Progrès, Normalien et Agrégé de Physique, Ingénieur du Génie Atomique, pionnier de l'informatique, Professeur de grandes écoles d'ingénieurs (Sup'Aéro à vingt-quatre ans), occasionnellement ténor solo (Dialogue des Carmélites à Monaco mis en musique de Francis Poulenc), René Gayrard continue d'être un chercheur. Ses travaux peuvent apporter un nouveau souffle à la physique théorique.

René Gayrard propose une réflexion sur la base de la Mécanique Ondulatoire de Louis de Broglie, qui valut à celui-ci le prix Nobel de physique en 1929, et donna lieu à diverses applications techniques qui en ont prouvé l'intérêt pratique immédiat. Mais, nous dit René Gayrard, « elle apporte une nouvelle vision phénoménologique pour la Physique, donc pour le Monde auquel nos corps eux-mêmes participent ! [...] après trois quarts de siècle, on est loin d'en avoir tiré toutes les conséquences conceptuelles, susceptibles donc, de modifier nos modes de pensée, en bien des domaines. Alors que nous sommes habitués à observer des objets délimités, il s'agit de prendre en compte les liens que tout objet développe avec son environnement. »

L'auteur nous ouvre à une passionnante réflexion épistémologique sur les apparences et sur ce que nous pouvons savoir de la réalité. Une promenade de 2.400 ans dans l'histoire et la philosophie de la science nous mène d'Anaximandre à Joule, de la matière à l'énergie. Un historique très documenté des progrès de la physique théorique débouche sur l'invention par Louis de Broglie, en 1923-24 de la Mécanique Ondulatoire : les particules de l'univers sont accompagnées d'une "onde associée" les environnant.

Depuis l'Antiquité, la nature de la lumière a passionné les penseurs, longtemps partagés entre les conceptions antinomiques de la propagation de corpuscules ou d'ondes. Au tout début du XXe siècle, Planck aura introduit le concept de quantum d'énergie et Bohr construit un modèle d'atome. Louis de Broglie introduit un grand bouleversement : il étend à toutes les particules la dualité onde-corpuscule. Du point de vue de la physique classique, la particule peut être considérée comme une bille de matière ou, d'un point de vue ondulatoire, comme une "oscillation énergétique de l'espace de propagation".

Ainsi, sur un plan ontologique, hommes, animaux, végétaux ne seraient pas matière, mais structurations d'ondes énergétiques en interaction permanente avec leur environnement ! Toujours est-il que, grâce à la théorie de Louis de Broglie et aux travaux de G. P. Thomson, dès le début des années 30, on construisait les premiers microscopes électroniques.

René Gayrard déploie dans une deuxième partie les conséquences de la théorie broglienne. Je cite un passage particulièrement frappant : « La première conséquence d'ordre général et qu'on pourrait dire "philosophique" (au sens "pythagoricien" du terme) de la Mécanique Ondulatoire est de mettre en communication, et du moins en corrélation, toute particule, donc toute structure, avec l'ensemble du Monde par l'onde associée, ou les ondes associées qui s'étendent à l'infini ! C'est un changement considérable par rapport aux attitudes scientifiques où l'on s'intéresse à ce que l'on observe en un lieu et que, par commodité, on pense pouvoir généraliser en d'autres, sans tenir compte de "leur réaction" !!! Ainsi tout se trouve en interaction, selon le "proverbe chinois du papillon", même si on peut penser que, d'une façon générale, les distances atténuent les influences... Au passage, cela remet en cause le problème du "système isolé" couramment utilisé en Thermodynamique pour établir les "lois générales" que l'on applique ensuite à tous les domaines de la Physique ! »

Dans une troisième partie, René Gayrard développe différents aspects du "Théâtre d'ondes" qu'il a mis en scène, et les architectures correspondantes. Au passage, il évoque son article paru dans l'organe d'une association d'ingénieurs sous le titre : « Et si Einstein avait simplement recopié la formule de Young ? ». Il n'est pas à un nouveau point de vue près. Je relève : « Ainsi, qu'il y ait ordre ou désordre, toute organisation plus ou moins bien structurée doit être considérée comme "en recherche perpétuelle d'équilibre", ce qui n'est pas dans la tradition de l'enseignement des sciences ! » Suit un chapitre sur différentes formes d'interactions entre structures : ondes-matière, matière-matière, reproductibilité du vivant. Enfin, René Gayrard étend ses analyses à "l'immatériel" et aux "réalités virtuelles".

La quatrième partie développe des points de vue énergétiques et multidimensionnels, ainsi que des considérations sur des espaces connexes ou parallèles.

Enfin, la cinquième partie a trait à l'épistémologie, aux modèles phénoménologiques et à l'interrogation sur la valeur du savoir. La problématique du temps est abordée de façon particulièrement fouillée et originale. La suite se résume dans des titres qui parlent d'eux-mêmes : « Épistémologie ou : que pouvons-nous savoir ? Fondements et transmission des savoirs. - Langages, Expérience humaine, Évolutions / Savoirs et Modèles linguistiques, Sémantique, Syntaxe, Non-dits. - Au-delà des Langues ; le Symbolisme. Énergie et Puissance des Images ».

Le troisième chapitre titre : « Intérêt de l'objectivité matérielle apparente : création de Modèles », et le dernier chapitre s'intitule : « Dépasser les modèles, sans les rejeter ou... la Vie en Esprit ? »

J'ai essayé, maladroitement sans doute, de ne rien laisser passer de la substance de l'œuvre de René Gayrard (je ne comprends pas encore tout, faute d'avoir entretenu un niveau scientifique suffisant). Il ouvre au détour de chaque chapitre un autre regard sur la réalité, des réflexions philosophiques originales, des pistes de recherches nouvelles.

La constante référence aux travaux de Louis de Broglie fait souffler un air frais sur le paysage de la physique théorique. Voici le fruit de conversations que je poursuis avec Claude Massot, Centralien, chercheur indépendant, grand ami du regretté André Lichnerowicz : Depuis un bon siècle, la recherche de la nature ultime de la réalité piétine. La science paraît impuissante à répondre de manière irréfutable à des questions fondamentales. Considérons la grande question de la Théorie Quantique : « la réalité est-elle oui ou non régie par des lois causales dont la recherche constitue l'objet même de la physique ? ».

Non seulement la mécanique quantique est sujette à caution en tant que théorie complète _ dès lors qu'elle n'a pu être unifiée avec la théorie de la relativité _ mais de plus on est contraint de la croire sans pouvoir la comprendre : c'est le retour du *mythos* contre le *logos*.

Dans son ouvrage *La Grande Embrouille Quantique*, Claude Massot écrit : « La nature de la lumière a, depuis l'Antiquité, passionné les penseurs, longtemps partagés entre nature corpusculaire et ondulatoire. Einstein proposa un compromis pour l'effet photoélectrique et Planck introduisit le concept de quantum d'énergie. Pour la matière, une fois admise sa nature atomique, un modèle très explicite nous fut offert par Bohr, avec la structure semi-planétaire de l'atome et les orbites énergétiquement quantifiées des électrons.

Un plus grand bouleversement advint vingt ans plus tard quand le génial Louis de Broglie conçut la notion d'une matière ondulatoire et donc duale. Une nuée de théoriciens, attirés par cette percée majeure de la pensée, s'abattit sur le physique en jouant des coudes et s'empara très activement de cette révolution conceptuelle. Au passage, cela marginalisa le très modeste et discret Louis de Broglie, nobélisé certes, mais qui fut quasiment relégué dans l'anecdotique. »

Pour ma part, je souscris au point de vue exprimé par René Gayrard, quand il considère que la science du XX^{ème} siècle en général et la mécanique ondulatoire en particulier conduisent à reconsidérer les concepts de la philosophie. Ainsi, Descartes a écrit : « La raison est la faculté qui permet, grâce à l'évidence, de distinguer le vrai et le faux. » Or, la notion d'évidence est contredite par celle d'apparence. Je vous propose donc cette nouvelle définition : « La raison se définit comme la faculté qui pousse l'homme à vouloir juger de tout avec justesse et équité. A cet effet, il s'efforce de tendre vers la vérité, c'est-à-dire qu'il essaie de se représenter au mieux la Réalité. Pour ce faire, il cherche à explorer et découvrir ce que voilent les apparences, qui sont inhérentes à toute manifestation. Cette tâche est sans fin car, nécessairement, toute apparence cède la place à quelque nouvelle apparence. »

René Gayrard est en phase avec les grands courants scientifiques de l'époque et leurs implications philosophiques, tels la théorie des systèmes de Bertalanffy, la théorie du chaos ou la pensée complexe d'Edgar Morin : après des millénaires de dualisme, la science rejoint les enseignements et la spiritualité des antiques sagesse orientales. Rien n'est qu'impermanence et tout est relié à tout dans le tout.

François TARD

STATUT DU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE LA S.E.P.

1) Représentation

Il y a autant de D.R. qu'il y a de Régions en France et dans les DOM-TOM soit 24 Délégués Régionaux.

Le D.R. s'adjoit un Délégué par Département (D.D) Il représente la S.E.P. dans tous les événements concernés par la S.E.P. (sciences, littérature, arts, humanitaires, environnement etc.) **(1)** de la vie locale de sa Région ; Il peut être accompagné par le délégué départemental concerné. A ces titres Ils seront choisis puis nommés pour leur honorabilité, leur intérêt présent ou potentiel pour tout ce qui concerne les critères retenus par la S.E.P. pour décerner ses distinctions, et motivations pour se dévouer pour la S.E.P.

Le D.R. peut posséder des cartes précisant éventuellement ses distinctions (LH-MM-ONM) Son titre S.E.P. et/ou l'adresse du Siège Social S.E.P. Peuvent figurer sur cette carte, son domicile, son numéro de téléphone, son fax, numéro de téléphone de son entreprise avec n° de poste ou de bureau, son courriel.

La zone géographique de sa représentation peut ne pas être exactement corrélée à la Région administrative existante, mais sera, d'accord parties, définies par la S.E.P., et spécifiée par écrit lors de l'attribution du mandat.

2) Rayonnement et Vie Locale

Les D.R. et les D.D. de la S.E.P. sont chargés de faire connaître la S.E.P. et pourront, en son nom, organiser des événements locaux tels que déjeuners dîners débats, conférences sur des sujets qui motivent l'attribution des distinctions S.E.P. A leur discrétion, ils peuvent utiliser la presse locale, la télévision régionale, les associations diverses qui, sous des formes variées, ont des objectifs proches de ceux de la S.E. P. et organiser des remises de médailles et diplômes.

3) Information et documentation sur la SEP

Le D.R. disposera d'informations privilégiées sur la vie de la S.E.P. de façon à lui permettre d'avoir une bonne connaissance de la S.E.P. et de ses objectifs nationaux, internationaux et locaux. Il disposera de bulletins d'adhésions et de proposition de distinctions et assurera la transmission de ceux-ci avec le C.V. des adhérents potentiels à la Commission d'admission (à créer) via le secrétariat parisien proposant un nouveau membre le D.R. engage sa responsabilité sur la moralité du candidat. Le candidat membre sera ensuite admis par un vote du C.A.

4) Finance

L'activité régionale se fera avec un budget particulier, la trésorerie de la Région étant alimentée par prélèvements en pourcentage ou fixe sur les cotisations recueillies par le siège via le D.R Pour les manifestations importantes un comité d'organisation sera constitué en accord avec le Bureau de la S.E.P. qui fonctionnera à partir d'un budget préalablement accepté sur la base d'une marge bénéficiaire, à tout le moins, non déficitaire. Le D.R. ne peut engager des fonds sans l'aval du bureau S.E.P.

5) Coordination

Une réunion - séminaire de tous les D.R. à Paris et en week-end permettra d'affiner les rôles et programmes des délégués et éventuellement une meilleure coordination entre le Siège, les D.R. et les D.D.

6) Nomination du Délégué

Elle est prononcée après un vote du C.A. à bulletin secret, sur proposition du Bureau, pour une durée d'un an renouvelable. Pendant son mandat, le D.R. sera autorisé à porter un insigne spécial S.E.P. (à créer) témoignant de sa fonction S.E.P., une fois nommé les Délégués Régionaux et Départementaux reçoivent du Secrétaire Général et du Président de la S.E.P. une lettre d'accréditation leur permettant de solliciter un entretien et de se présenter aux autorités locales: Préfet, Député, Sénateur, Conseiller Général, Maire,... en leur précisant qu'elles peuvent leur proposer des personnes méritantes susceptibles de recevoir une distinction SEP. Les D.R. et D.D. devraient posséder une plaquette présentant la S.E.P. de façon attractive et incitative afin qu'ils puissent la remettre aux autorités précitées et à d'autres personnalités choisies par eux.

(1) Aux 8 de nos fondateurs, nous en avons rajouté 14.

Cotisations 2014 (En partie déductibles de vos impôts sur le revenu)

- | | | | |
|---|-------|---|-------|
| <input type="radio"/> Membre actif : | 35 € | <input type="radio"/> Personne morale adhérente : | 100 € |
| <input type="radio"/> Membre à vie : | 350 € | <input type="radio"/> Membre bienfaiteur : | 70 € |
| <input type="radio"/> Membre donateur : | 52 € | <input type="radio"/> Membre bienfaiteur à vie : | 700 € |
| <input type="radio"/> Membre donateur à vie : | | 520 € | |

La Tribune du PROGRÈS

Toutes destinations françaises: Abonnement (4 numéros) 10 €, - Etranger: 15 €

Vous pouvez également offrir un abonnement à vos amis

Pour cotisation et/ou « La Tribune du Progrès »

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

La cotisation ne comprend pas l'abonnement à la Tribune du PROGRES
Si vous recevez notre revue trimestrielle sans avoir réglé l'abonnement, ce service gracieux cessera en 2014
Uniquement par chèque à l'ordre de la S.E.P. (ni espèces, ni mandat, ni lettre recommandée)
De l'étranger uniquement par virement (éviter les commissions de banque)

S. E. P.

Monsieur le Trésorier Général
12, allée des Saules - 91370 Verrières-le-Buisson

Rappel (Rime riche !) : Pour être membre de l'association, il faut être à jour de sa cotisation !

Plus sérieusement, le comité de rédaction vous propose 2 poèmes de notre ami *François TARD*

ANAPHORES IMPRÉCATOIRES

Ô vous qui êtes morts avant d'avoir vécu,
Qui ne voulez marcher qu'à coups de pied au cul,
Qui mesurez la vie à votre indifférence,
Qui n'avez su garder le secret de l'enfance,
Qui n'avez d'estomac que pour vos appétits,
Qui vous croyez géants quand vous êtes petits,
Qui fîtes ce néant d'une existence brève,
Vous qui restez de marbre à côté de vos rêves,
Vous qui tuez le temps, vous qui tuez l'amour,
Vous qui dormez debout la nuit comme le jour,
Vous qui vous défilez, vous qui mettez les voiles,
Vous qui ne savez plus regarder les étoiles,

Quand resplendit la Voie lactée au blanc nacré,
Retrouvez la prière et le sens du sacré.

VALSE MUSETTE

Il est mort le poète,
il est mort à vingt ans.
Mieux vaut partir à temps
des rêves plein la tête :

un éternel printemps,
une brève amourette
au fond d'une guinguette
sur le bord des Étangs.

En avoir pour vingt ans
et partir en goguette
c'est mieux que la perpète :
ça dure moins longtemps.

Le gens ventripotents
ont l'âme insatisfaite,
des rêves plein la tête
qui sont morts à vingt ans.